



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*  
CAB AB/DGOS/D-19-010199

*Paris, le 1.5.2019*



Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier du 7 mai 2018, vous m'avez transmis pour observations le rapport relatif à la visite des chambres sécurisées du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest, réalisée du 8 au 9 mars 2016.

La qualité de la prise en charge des personnes détenues hospitalisées au sein du CHRU de Brest est globalement saluée. Vous soulignez notamment le fait que les dispositions matérielles et l'équipement des chambres sécurisées garantissent la sécurité et la dignité des personnes détenues.

Néanmoins, des points restent à améliorer dans l'organisation du site brestois quant à la qualité de l'information des personnes, notamment s'agissant de la vie quotidienne (maintien des liens familiaux, restauration, activités).

La prise en compte de ces recommandations s'inscrit dans les réunions de dialogue de gestion menées par l'ARS Bretagne avec l'établissement de santé dans le cadre de son contrat d'objectifs et de moyens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

*Cordialement*

Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
CS 70048  
75 921 PARIS CEDEX 19